

**Intervention du Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)
sur les projets de règlement sur le Centre universitaire de santé McGill et sur
l'Hôpital des Shriners**

Présentée par le RESO à l'Office de consultation publique de Montréal, le 16 juin 2005.

Présentation du RESO

Le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) est une corporation de développement économique communautaire (CDEC) qui travaille depuis plus de 15 ans à la revitalisation économique et sociale des quartiers de l'arrondissement Sud-Ouest. Sa mission est de :

«Regrouper la communauté du Sud-Ouest autour de stratégies et de projets de développement pour qu'elle participe activement à bâtir son avenir économique, social et culturel dans une perspective durable et équitable en misant sur l'engagement et la concertation de la population et des acteurs sociaux et économiques.»

Le RESO s'est également dotée de la vision suivante pour le développement du Sud-Ouest.

«Le RESO, en tant que regroupement des acteurs sociaux et économiques et des forces vives de la communauté, vise à faire du Sud-Ouest de Montréal et de ses quartiers un milieu de vie et de travail de qualité :

- habité par une population diversifiée,
- intégrant à la vie sociale et économique les jeunes, les adultes et les familles confrontés à la pauvreté et à l'exclusion,
- favorisant le maintien et l'épanouissement de la population locale;
- accueillant envers les nouveaux résidents et les visiteurs,
- offrant une variété de bons emplois dans des entreprises de secteurs diversifiés,
- reconnu pour son entrepreneuriat privé et collectif ainsi que pour sa vitalité culturelle et communautaire,
- innovant en matière économique et sociale,
- mettant en valeur son histoire, sa culture et son patrimoine bâti et vivant,
- intégrant dans un aménagement urbain cohérent et évolutif les fonctions résidentielle, commerciale, industrielle et récréotouristique,
- soucieux de la qualité de son architecture;
- respectueux de son environnement;
- inventif dans la concertation des partenaires;
- participant à l'essor économique et social de Montréal. »

Le travail du RESO s'appuie sur un membership composé de plusieurs centaines de résidents du Sud-Ouest ainsi que d'entreprises, d'organismes et d'institutions. Le conseil d'administration du RESO est composé de représentants choisis par les acteurs socioéconomiques du Sud-Ouest regroupés dans neuf collèges sectoriels électoraux, dont un collège regroupant les institutions de la santé, de l'éducation et de la culture.

Le RESO intervient en liant le développement social (soutien aux organismes communautaires, développement de l'employabilité et de la main-d'oeuvre, etc.) et le développement économique (soutien aux entreprises privées et d'économie sociale, soutien aux projets structurants, etc.).

Entente de partenariat

Le développement économique et le développement social ne fonctionnent pas en vase clos. C'est parce que le développement économique communautaire agit sur de multiples secteurs et acteurs que les intervenants socioéconomiques des quartiers Notre-Dame-de-Grâce, Westmount et Saint-Henri se sont donnés la main afin de proposer un partenariat avec le CUSM, visant à maximiser les impacts positifs et à atténuer les impacts négatifs du projet sur son environnement (le cas échéant).

Les organismes partenaires de la *Concertation inter-quartiers des organismes locaux des communautés environnantes du site Glen*, dont fait partie le RESO ainsi que :

- ❖ la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) CDN/NDG,
- ❖ le Conseil communautaire NDG,
- ❖ le CLSC NDG/Montréal-Ouest,
- ❖ le Westmount Community Association,
- ❖ Contactivity Center,
- ❖ Solidarité Saint-Henri,
- ❖ le CLSC Saint-Henri,

concernés par les modalités d'implantation du CUSM et les impacts possibles sur leur communauté respective ont élaboré et signé une entente de principe avec les représentants du CUSM en novembre 2004. Le but de cette *Entente de partenariat* (copie ci-jointe) est de

« Établir les mécanismes de communication et de participation entre les partenaires...afin d'assurer l'intégration harmonieuse du CUSM au sein de sa communauté d'accueil ».

Nous avons convenu d'établir un partenariat d'action permettant une collaboration constructive et pragmatique. Suivant les différentes préoccupations des acteurs signataires, des groupes de travail ont été mis sur pied. Actuellement, ces comités se concentrent sur l'aménagement (environnement, circulation, décontamination du site), l'employabilité, la formation et l'accès aux emplois, le développement économique, l'habitation et les enjeux et préoccupations de la communauté sur les services en santé.

Ces comités de travail sont coordonnés par un comité conjoint, comité réunissant des représentants des acteurs locaux et des représentants du CUSM.

Cette entente de partenariat conclue entre le CUSM et les communautés locales ne constitue en aucun cas un appui inconditionnel au projet, notamment dans ses dimensions urbanistiques, sociales et environnementales. Elle jette plutôt les bases relationnelles pour la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées afin de faciliter une implantation harmonieuse et profitable du projet dans les communautés avoisinantes.

Un projet majeur aux limites du Sud-Ouest

Pour le RESO, la venue du CUSM aux limites de son territoire soulève des opportunités de développement remarquables au plan social et économique. C'est pourquoi d'emblée, le RESO accueille ce projet de façon positive, avec un esprit constructif. Déjà, dans le cadre du partenariat mentionné plus haut, des actions concrètes sont amorcées pour permettre aux personnes sans emploi du Sud-Ouest de bénéficier de formations professionnelles adaptées afin de répondre aux besoins de main d'œuvre prévisibles du CUSM au cours des prochaines années.

Également, nous sommes tout aussi enthousiastes devant la perspective de création d'entreprises et d'emplois découlant de la présence de cet important centre de soins et de recherche (« les spinoffs ») tout près de secteurs à revitaliser ou à redévelopper dans l'arrondissement Sud-Ouest. Mentionnons à cet égard la cour Turcot, une ancienne gare de triage ferroviaire de 9 millions de pieds carrés située tout juste en bas de la falaise Saint-Jacques au sud-ouest de la cour Glen et l'axe des rues Saint-Rémi et de Courcelle qui deviendront des voies d'accès importantes pour le site Glen, notamment pour les entrées du personnel et des fournisseurs du CUSM.

Ces secteurs pourront vraisemblablement accueillir des activités et services connexes aux activités du CUSM et nous avons l'intention, comme organisme de développement local partenaire de l'arrondissement Sud-Ouest, de tout mettre en œuvre pour faciliter l'établissement de telles activités sur notre territoire. À ce sujet, le RESO, par le biais de son fonds de capital de risque RESO Investissements, travaille déjà de concert avec deux entreprises dérivées des activités de recherche de l'Université McGill dans des domaines de haute technologie. Ces collaborations tracent la voie à un nouveau positionnement stratégique de l'arrondissement Sud-Ouest au plan économique en tant que pôle technologique et scientifique de premier plan en lien avec les institutions universitaires proches du territoire, notamment l'École de technologie supérieure (ETS), l'Université McGill, l'Université Concordia et bientôt, le Centre universitaire de santé McGill.

Toutefois, ce projet, par son ampleur au plan de l'aménagement urbain, soulève quelques inquiétudes bien légitimes, notamment :

- ❖ L'impact sur la circulation;
- ❖ La facilité d'accès au site pour les résidants du Sud-Ouest;
- ❖ La spéculation immobilière et l'impact sur le coût des loyers.

Dans le premier cas, il y a des préoccupations concernant l'augmentation du camionnage sur Saint-Rémi et de Courcelle, particulièrement pendant la période de décontamination du site, et par la suite, par les fournisseurs du CUSM dont l'accès au site se fera par la rue Saint-Jacques.

Pour ce qui est de la facilité d'accès au CUSM pour la population du Sud-Ouest, il semble que les planificateurs du projet n'ont pas cru nécessaire de donner accès à l'intérieur des installations via l'entrée prévue sur Saint-Jacques, à la hauteur du 3^{ème} sous-sol des bâtiments, une entrée qui sera réservée au personnel et aux fournisseurs. Cette entrée qui se trouve donc pratiquement au bas de la falaise Saint-Jacques à peu près à la hauteur de Saint-Rémi aurait pu être également conçue pour permettre aux résidants du Sud-Ouest d'accéder à l'hôpital par une série de couloirs intérieurs et d'ascenseurs, sans avoir à se « taper » un long escalier extérieur ou une marche de 20 minutes le long de Saint-Jacques, un accès qui serait sûrement apprécié lors des intempéries et de la saison froide.

Les réponses des dirigeants du CUSM à cet égard lors de la soirée d'information du 18 mai étaient pour le moins maladroites pour ne pas dire condescendantes. Ceux qui soutiennent que l'ascension d'un escalier extérieur ou une longue marche le long d'une quasi autoroute (rue Saint-Jacques) avaient été privilégiées parce qu'elles constituaient une « expérience qualitative supérieure » n'auront sûrement pas à vivre cette « expérience » par moins 30 degrés Celsius avec des vents de 50 Km/heure un soir d'hiver... Nous croyons que par respect pour la population du Sud-Ouest, cette possibilité d'accès par Saint-Jacques devrait être sérieusement réexaminée par le CUSM et que la ville de Montréal et l'arrondissement Sud-Ouest devraient l'exiger pour le bénéfice des résidants du Sud-Ouest.

Enfin, en ce qui concerne la spéculation immobilière et son impact appréhendé sur le coût des loyers dans Saint-Henri, nous pensons que s'il y a beaucoup d'autres facteurs qui peuvent jouer, il ne faudrait pas minimiser l'impact que pourrait avoir l'implantation du CUSM. Bien sûr, il n'y aura probablement pas un déplacement massif d'employés du CUSM vers Saint-Henri. Nous comprenons que le nouveau site n'est pas nécessairement à une distance plus grande que les sites actuels du CUSM pour la grande majorité des employés. Cependant, il n'y a pas que les employés du CUSM qui peuvent avoir un intérêt à s'établir à proximité. Il semble que bien des citoyens pourraient être portés à établir leur lieu de résidence à proximité d'un hôpital, particulièrement des personnes âgées ou souffrant de certains handicaps et craignant d'avoir besoin de visites régulières au CUSM, une tendance qui risque de s'accroître au cours des prochaines années. À preuve, des promoteurs immobiliers qui vantent la

proximité du futur CHUM au centre-ville pour faire la promotion d'un nouveau développement résidentiel.

Même si les études actuelles du CUSM indiquent un effet négligeable à cet égard, nous croyons que l'activité immobilière autour du CUSM devrait être surveillée de près par les autorités du CUSM et par les autorités municipales et que, la prévention étant toujours préférable à la remédiation, des mesures concrètes devraient être mises en place pour permettre aux populations défavorisées qui craignent d'être déplacées par une surchauffe de l'activité immobilière de demeurer dans leur quartier à des conditions raisonnables. À cette fin, un soutien accru et ciblé au logement social et abordable compterait certainement parmi les moyens à privilégier.

Conclusion

Le RESO accueille avec beaucoup d'ouverture et dans un esprit constructif l'implantation du CUSM dans la cour Glen. Malgré quelques sujets de préoccupation qui peuvent être gérés équitablement pour la population du Sud-Ouest, c'est un projet majeur qui peut avoir des retombées très positives pour l'économie et l'emploi du Sud-Ouest et un effet structurant indéniable sur le plan du développement et de l'aménagement urbain de l'arrondissement. Le RESO tient à assurer le CUSM de sa pleine collaboration pour faire de ce projet majeur un facteur important du développement social et économique de l'arrondissement Sud-Ouest et de Montréal.